

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2025**

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Fabien DUPIN à Marie PAILLONCY, Stéphanie GUERIN à Franck DUMOULIN, Véronique JON à Pascal LEBRUN,

Ordre du jour

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025 (DELIBERATION D2025-31)

ADMINISTRATION GENERALE

1. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SPA POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE (DELIBERATION 2025-32)

FINANCES

2. EXONERATION DES LOYERS DU RESTAURANT ASTALIX (DELIBERATION 2025-33)
3. CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA CCBPD POUR LES TRAVAUX DE LA RD76 NORD (DELIBERATION 2025-34)

VIE DU VILLAGE

4. POINT SUR LA RENTREE DES CLASSES
5. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ENSEIGNANTS SPORTS ET MUSIQUES AVEC LA COMMUNE DE ANSE (DELIBERATION 2025-35)
6. CONVENTION INTER-MEDIATHEQUES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES (DELIBERATION 2025-36)
7. CROSS DES 5 MAISONS SUR ALIX

TRAVAUX

8. POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS SUR LA RD76
9. POINT SUR LE PARKING DES ÉCOLIERS
10. PROJET D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
11. PROJET DE VIDEOPROTECTION

URBANISME

12. AVIS SUR LE PLAN LOCAL DE MOBILITE DE LA CCBPD (DELIBERATION 2025-37)
13. DOSSIERS INSTRUITS OU EN COURS D'INSTRUCTION

QUESTIONS DIVERSES

14. PRESENTATION DU RAPPORT MORAL DU SIEVA
15. PARTICIPATION CITOYENNE
16. FORUM DES ASSOCIATIONS
17. LOCATION DU BUREAU N°1 DU 2ND ETAGE
18. RETOUR SUR L'ORGANISATION DE LA BROCANTE DU SOU DES ECOLES

Désignation du secrétaire de séance

Marie PAILLONCY est désignée à l'unanimité

Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2025 (délibération D2025-31)

Mr le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du mardi 17 juin 2025.

Administration générale

1. Renouvellement de la convention avec la SPA pour la gestion de la fourrière animale (délibération 2025-32)

La gestion des animaux errants sur la voie publique relève du pouvoir du Maire (article L211-20 du code rural et de la pêche maritime).

Dans ce cadre, une commune doit mettre en place ou peut déléguer la gestion d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé, des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, jusqu'au terme des délais fixés. (Articles L211-24 à L211-26 du code rural et de la pêche maritime)

La commune d'Alix, ne disposant d'une telle fourrière, conventionne depuis plusieurs années avec la SPA de LYON pour la prise en charge des animaux errants. La convention actuelle expirant le 31 décembre 2025, il convient d'en étudier son renouvellement.

Les modalités du partenariat restent inchangées. Le tarif évolue de 0,80 centimes par habitant à 0,90 centimes par habitants, soit 702 euros par an pour la commune d'Alix.

Il est précisé qu'à la connaissance du Conseil Municipal, il n'existe pas d'autres organismes pouvant proposer ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement de la convention avec la SPA de Lyon pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Finances

Rapporteur : Norddine GUEDAMI

2. Exonération des loyers du restaurant ASTALIX (délibération 2025-33)

Il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer le restaurant Astalix de loyer des mois de Juin, Juillet et Août 2025. Cette exonération a pour objectif de soutenir les gérants dans le cadre d'une perte de chiffre d'affaire en partie liée aux travaux de la RD76.

Le montant actuel du loyer mensuel est de 1047,80 euros.

Question :

Est-ce que la situation va se reproduire lors des travaux de sécurisation des mois d'octobre et novembre ?



Mr le maire précise que la prochaine phase de travaux devrait entraîner moins de difficultés de circulation sur la RD76, car celle-ci devrait davantage être gérée par la mise en place d'alternat et en route barrée seulement pendant l'activité des entreprises.

Il a été proposé de tenir compte de la période de congés (3 semaines en juillet) pour exonérer sur une période de 2 mois. Cette proposition n'a pas été retenue en considérant que cette exonération sur une période de 3 mois tient compte de l'ensemble de la gêne occasionnée par les travaux lors du 2^{ème} semestre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'exonérer de loyer les gérants du restaurant Astalix, pour les mois de juin 2025, juillet 2025 et août 2025, pour l'ensemble de la gêne occasionnée sur le 2^e semestre 2025 par les travaux sur la RD76.

3. Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la CCBPD pour les travaux de la RD76 nord (délibération 2025-34)

Rapporteur : Pascal LEBRUN

La commune d'Alix souhaite réaliser en opération sous mandat la sécurisation de la section de la RD76 située entre l'intersection avec la route du Château de Marzé (RD607) et l'intersection avec la Cour de la Fraternité.

Ainsi il est proposé de conférer à la Communauté de Commune Beaujolais Pierres Dorées les missions suivantes sous l'égide d'une convention :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé
- Préparation du choix des entrepreneurs et fournisseurs
- Signature et gestion des marchés de travaux et fournitures, versement des rémunérations correspondantes
- Réception des travaux.
- Gestion financière et comptable de l'opération.
- Gestion administrative et notamment : assistance dans les procédures de demandes d'autorisations administratives, établissement des dossiers nécessaires à l'exercice du contrôle de légalité pour transmission au représentant légal de l'Etat, copies au maître de l'ouvrage, suivi des procédures correspondantes et information du maître de l'ouvrage.
- Actions en justice.
- Appui au maître d'ouvrage pour les actions à entreprendre le cas échéant pour tout contentieux postérieur à la Garantie de Parfait Achèvement, et d'une manière générale tous les actes nécessaires à l'exercice de ces missions

Le montant total de l'estimation des dépenses sous mandat est de 77 500 € HT soit 93 000 € TTC.

L'ensemble de l'opération est estimé à 222 000 € et dont le financement se répartit de la manière suivante : Le Département prend à sa charge la réfection de la chaussée (32 000 €), le SYTRAL, la création de l'écluse où se fera le ramassage scolaire (30 000 €), et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées la réfection des trottoirs et l'aménagement du mode doux (piste partagée cycle/piéton) (82 500 €).

Deux subventions ont été sollicitées auprès du Département et sont en cour d'instruction dans le cadre des dispositifs suivants :

- Appel à projets : 41 500 €
- Amende de police : 3000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la CCBPD pour les travaux de la RD76 nord.

Vie du Village

4. Point sur la rentrée des classes

Rapporteur : Véronique MARTINEZ



Cette rentrée est marquée par la prise de fonction d'une nouvelle directrice, Mme Jessica BOISSIMON qui remplace Vanessa SIMON. Il s'agit de sa première année au poste de directrice. Elle enseignera auprès des enfants en classe de GS/CP.

Elle sera remplacée le lundi pour se consacrer uniquement à sa fonction de direction.

2 AESH sont présentes sur le temps scolaire pour aider les enfants en difficulté : 1 ASH en GS et 1 ASH en CM. Le manque d'AESH est constaté, notamment pour 2 enfants en Petite Section qui nécessiterait un accompagnement adapté.

Mr le Maire participera à une réunion en présence de l'Inspectrice de l'Education Nationale (IEN), Mme Touraine, le mercredi 24 septembre.

5. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'enseignants sports et musiques avec la commune de Anse (délibération 2025-35)

Les communes de Anse et Alix mutualisent depuis plusieurs années deux agents municipaux employés par la commune de Anse dans le cadre d'activités organisées sur le temps scolaire :

- Un éducateur des activités physiques et sportives les vendredis de 13h30 à 16h30
- Un assistant d'enseignement artistique les jeudis de 8h30 à 11h15

Pour l'année scolaire 2024-2025, le montant remboursé à la commune de Anse (rémunération, charges sociales, temps de trajet et indemnités kilométriques) s'est élevé à 6305,44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement de la convention de mise à disposition d'enseignants sports et musique avec la commune de Anse pour l'année scolaire 2025-2026.

6. Convention inter-médiathèques Beaujolais Pierres Dorées (délibération 2025-36)

La convention présentée a pour objet de définir les principes généraux de la collaboration souhaitée entre les bibliothèques municipales du territoire en vue de renforcer le développement de la lecture publique à l'échelle de ce dernier.

Elle constitue une première étape institutionnalisée dans la coopération interbibliothèques voulue par les parties.

Il est précisé que la CCPD n'a pas la compétence culture et ne peut pas porter ce dispositif.

La convention présentée constitue un engagement de principe qui ne retire aux bibliothèques ni leur indépendance documentaire, ni leur mission essentielle de service de proximité pour la population locale.

De plus, elle ne constitue pas une obligation de participation aux actions futures mises en œuvre dans son cadre. La coopération entre les bibliothèques demeurera « à géométrie variable », chacune participant aux actions qu'elle souhaite

Engagement des communes

Les communes signataires s'engagent à faciliter la réalisation d'actions concertées entre les bibliothèques dont elles sont la tutelle.

Cet engagement général n'implique toutefois pas d'obligations budgétaires contractées dans le cadre de la présente convention.

Chaque collectivité demeure seule responsable de la définition des moyens financiers qu'elle entend consacrer à sa politique de lecture publique et d'accès à la culture.

Précision :

Cette convention permet de valider et officialiser le travail en réseau déjà existant.

Elle devrait permettre de créer ou renforcer des synergies avec les communes n'ayant pas de bibliothèque sur leur territoire.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention inter-médiathèques Beaujolais Pierres Dorées.

7. Cross des 5 Maisons sur Alix

Cette manifestation se déroulera le samedi 4 octobre 2025.

Cet évènement sportif est co-organisé par les Sous des Ecoles d'Alix, Belmont, Charnay, Marcy et Saint-Jean des Vignes.

Chaque année, les communes accueillent à tour de rôle cette manifestation. Elle se déroulera en 2025 à Alix.

Le tracé est en cours d'élaboration. Le travail sera mené avec le nouveau bureau du Sou dont l'assemblée générale est programmée le jeudi 11 septembre 2025.

Il est précisé que ce jour-là, l'association de Chasse ne fera pas de battue malgré que cela coïncide avec journée de chasse.

Travaux

Rapporteur : *Franck DUMOULIN*

8. Point sur les travaux en cours sur la RD76

La durée du chantier a été prolongée du fait de l'opération de désamiantage qui s'est avéré plus compliquée et nécessitant des mesures de prévention supplémentaires. A titre d'exemple, les techniciens travaillant en combinaison hermétique, le rythme de travail a été adapté pour respecter des temps de pause réglementaire.

Des réunions de chantier régulières se sont tenues entre la Mairie et le maître d'œuvre.

Le 29 septembre débute la 2^e phase des travaux avec le réaménagement de la chaussée, de la circulation en mode doux et l'installation des éléments de sécurisation routière de l'entrée nord.

9. Point sur le parking des Écoliers

Une clôture sera prochainement fixée sur le mur, le voisin prendra à sa charge l'entretien de la parcelle de la Mairie située entre la clôture et la haie végétalisée.

Le socle de la borne IRVE va être modifié afin de remplacer les bordures grises par du Saint Martin, permettant ainsi une meilleure intégration.

La borne sera installée à la fin septembre, début octobre.

Un dernier poteau doit être encore déposé. Il reste encore des fils des concessions télécoms. Ces opérations sont longues car chaque opérateur intervient pour son réseau, ce qui allonge les délais.

10. Projet d'extension de l'éclairage public

Sur la route de Rochelle une portion de voirie située entre le lotissement des Acacias et le ralentisseur n'est pas éclairée. Afin de sécuriser le cheminement des piétons en période hivernales, il est proposé d'installer un éclairage public.

Une étude datant de 2024 et prévoyant un réseau d'alimentation électrique enterré portait le coût du projet à 80 000 euros.

Afin de baisser le coût de cette opération, la municipalité, après plusieurs consultations **avec le SYDER**, souhaite se diriger vers une installation de type **photovoltaïque**. Il est proposé de contractualiser avec



l'entreprise Fonroche. 2 propositions ont été soumises par la société : un projet à 5 points d'éclairage et un second à 7 points d'éclairage. La solution proposée intègre la télégestion. Le projet avec 5 points lumineux est estimé à 29 000 € avec des candélabres d'un hauteur de 8 mètres. Le second projet, avec 7 points lumineux, est estimé à 34 500 € avec des candélabres d'un hauteur de 6 mètres. Concernant le financement, le SYDER prendra à sa charge 50% du coût du projet.

Questions :

L'emprise au sol va-t-elle impacter la largeur de la bande de circulation ?

Une partie serait installer sur une parcelle située au nord de la route qui devra faire l'objet d'une retro cession à la commune. Pour le reste des zones d'emprises, ces aspects seront précisés lors des phases de mise en œuvre.

Mr le maire sollicite donc l'avis du Conseil Municipal sur le projet qui sera retenu (5 ou 7 points lumineux). La hauteur et la proximité avec les riverains peuvent-ils impacter la qualité architecturale et qualité de vie ? Les membres du Conseil Municipal s'interrogeant sur la différence d'intégration dans le paysage de ces 2 projets, décide que le choix sera fait par la commission urbanisme. En effet, le projet devra faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme qui permettra notamment de recueillir l'avis de l'Unité Départementale du Patrimoine et de l'Architecture du Rhône (ABF). Cette dernière émettra ainsi un avis sur l'intégration de ces luminaires et notamment sur la hauteur préconisée. La commission urbanisme pourra alors s'appuyer sur cet avis pour sélectionner le projet.

11. Projet de vidéoprotection

Depuis plusieurs mois, la Commune consulte des sociétés afin de trouver son système de vidéoprotection.

Mr le Maire propose de retenir l'offre de la société Leaseprotect qui a l'avantage de proposer une solution en leasing. Il s'agit d'un contrat sur 63 mois incluant un contrat de maintenance. Le matériel installé appartiendrait à la Commune et serait renouvelé lors d'évolution significative de la technologie. Le changement du parc de caméra serait réalisé au 39ème mois.

La société propose actuellement une offre tarifaire intéressante valable jusqu'au 30 septembre dans le cadre d'une commande groupée avec d'autres communes.

Il est précisé dans le devis, qu'il ne sera pas appliqué de révision de prix lors du renouvellement du contrat. La société se charge de toutes les démarches administratives auprès de la Préfecture et de la Gendarmerie.

Il est rappelé que la mise en place de ce dispositif de vidéoprotection vise à protéger les bâtiments publics, lutter contre les incivilités et les cambriolages.

Il est également rappelé qu'il n'y aura pas de consultation en direct des images (différence avec la vidéosurveillance). Les images seront consultées a posteriori pour aider les enquêtes de Gendarmerie après un dépôt de plaintes. A ce titre, une interconnexion sera établie avec le poste de gendarmerie de Anse qui pourra ainsi consulter à distance les images enregistrées.

Le projet pourra se concrétiser dans les 6 mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour que Mr le maire puisse engager les démarches contractuelles afin de lancer le projet avec la société Leaseprotect.

Urbanisme

12. Avis sur le Plan Local de Mobilité de la CCBPD (délibération 2025-37)

La société TCL mettant en place du transport à la demande sur d'autres territoire, avec notamment la pérennisation du réseau Libellule à Villefranche sur Saône, ce type de dispositif doit être réfléchi pour des territoires comme Alix qui n'a aucune desserte sauf pour le transport scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un Avis favorable sur le Plan Local de Mobilité de la CCBPD en précisant les points suivants :

- Une réflexion doit être conduite afin que la commune soit davantage desservie
- Un travail sur de transport à la demande doit être mené afin de proposer une offre adaptée à son territoire, même pour les communes les plus isolées.

13. Dossiers instruits ou en cours d'instruction

Rapporteur : Alain DRIOT

- DP069004250001 – 06/01/2025
DEVIRIEUX / 50 impasse du Lavoir / Changement des tuiles / En cours
- DP0690042500020 – 15/05/2025
REYNAUD / 107 montée des Guillaumes / installation panneaux photovoltaïques / Accord
- DP0690042500021 – 16/05/2025
PEROTTO / 218 rue Aymé Chalus / mur de clôture et terrasse / Abandon
- DP0690042500022 – 02/06/2025
PRESSELIN / 171 route du château de Marzé / panneaux photovoltaïques au sol / Accord
- DP0690042500023 – 23/06/2025
CHARENTREUIL / 52 route de la Rochelle / panneaux photovoltaïques en toiture / Accord avec prescriptions
- DP0690042500024 – 11/07/2025
LACROIX / 20 chemin du Vieux Moulin / Isolation par l'extérieur / En cours
- DP0690042500025 – 17/07/2025
PENAUD / 79 route du Poncelin / Isolation par l'extérieur / Accord
- DP0690042500026 – 25/07/2025
BOUVIER / 82 rue Aymé Chalus / panneaux photovoltaïques en toiture / Accord
- DP0690042500027 – 29/07/2025
VIVIEN / 55 route Trottières / Division parcellaire en vue de construire / Accord
- PA0690042500001 – 01/08/2025
CCBPD / RD 76 Nord / Réaménagement de la chaussée et des cheminements piétons et modes doux, sécurisation : Accord
- DP0690042500027 – 29/07/2025
VIVIEN / 55 route Trottières / Division parcellaire en vue de construire / Accord
- DP0690042500028 – 04/08/2025
BROSSE / 67 chemin du Petit Bois / Modification d'une ouverture en façade / En cours
- DP0690042500029 – 11/08/2025
PATUREL / 144 montée des Guillaumes / Construction d'un abris de Jardin / En cours
- DP0690042500029 – 11/08/2025
PATUREL / 144 montée des Guillaumes / Construction d'une piscine / En cours
- PC0690042500002 – 01/09/2025
REYNAUD / 105 chemin du Fournel / travaux sur construction existante et extension / En cours

QUESTIONS DIVERSES

14. Présentation du rapport moral du SIEVA



Rapporteur : Norddine GUEDAMI

Mr GUEDAMI présente une synthèse du rapport *annuel* qui est consultable sur le site du SIEVA.

Les principaux enseignements de ce rapport sont :

- Une baisse de la quantité d'eau achetée : -3,65% liée à la baisse de la consommation des usagers.
- Une baisse du nombre d'abonné : -0,77%
- Une diminution des pertes dans le réseau (448 149m³) de 0,58% par rapport à 2023
- Le rendement du service est de 86,8% comparativement à la valeur référence fixée à 85%
- La qualité de l'eau : 100% de conformité sur 102 prélèvements

15. Participation Citoyenne

Marina AFLAFLO participera le samedi 13 septembre à une matinée d'échange entre la gendarmerie et les représentants municipaux dans le cadre de la participation citoyenne

16. Forum des associations

Les élus organisateurs de cet évènement ont constaté une faible participation des Alixois.

Afin d'améliorer cette participation, il est proposé de réfléchir à une organisation du forum fin juin.

17. Location du bureau N°1 du 2nd étage

Une ostéopathe s'installera à compter du **lundi 22 septembre** dans le cabinet paramédical du 2^{ème} étage de la mairie.

Ayant reçu deux candidatures, ce choix s'est porté sur la professionnelle s'installant à plein temps.

Le bureau a été rénové par les agents du service technique et un point d'eau a été installé.

18. Retour sur l'organisation de la brocante du Sou des écoles

Dans l'ensemble, même si les organisateurs attendaient plus d'exposants, la manifestation s'est bien passée. Il est quand même fait remarquer les incivilités liées au code de la route constatées, autant par quelques automobilistes et cyclistes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 22h30.

Le prochain conseil est programmé le mardi 7 octobre 2025 à 19h30.



Suivent les signatures :

La secrétaire :



Marie PAILLONCY



Le Maire :



Pascal LEBRUN

Les conseillers municipaux :

Marina AFLALO



Frédérique BURTIN



Alain DRIOT



Franck DUMOULIN



Fabien DUPIN



Norddine GUEDAMI

Stéphanie GUERIN

Nicolas HIRSCH



Véronique JON



Audrey MAIALE



Véronique MARTINEZ



Franck SUBERT

